

DECRET N° 93-270 du 05 Novembre 1993

Chargeant Monsieur Théodore HOLO, Ministre Chargé des Relations avec le Parlement, Porte-Parole du Gouvernement de l'intérim de Monsieur Marius T. FRANCISCO Ministre de la Culture et des Communications pour compter du 22 Octobre 1993.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 93-199 du 08 Septembre 1993 portant composition du Gouvernement ;

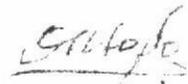
D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 22 Octobre 1993, Monsieur Théodore HOLO, Ministre Chargé des Relations avec le Parlement, Porte-Parole du Gouvernement est chargé de l'intérim du Ministre de la Culture et des Communications pendant l'absence de Monsieur Marius T. FRANCISCO.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, 05 Novembre 1993

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 MEDN 4 MCC-MRP 4 AUTRES MINISTERES 17
DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-